

Déménagements HUSSER
9 rue du Havre
BP 127
67028 STRASBOURG Cedex

jennifer.desousa@demenagements-husser.fr

ARRETE N°58/2025

**AUTORISATION DE STATIONNEMENT
LE MAIRE DE LA VILLE DE SÉLESTAT**

- VU** la demande, en date du 29 janvier 2025, par laquelle le permissionnaire ci-dessus référencé sollicite l'autorisation de stationner son camion, sur deux emplacements de stationnement au droit du n°2A rue de Bruxelles à Sélestat, en vue de procéder à un déménagement;
- VU** l'article L2542-2 du Code Général des Collectivités Territoriales donnant pouvoir au Maire de diriger la police locale et de prendre des arrêtés locaux,
- VU** l'arrêté municipal modifié du 19 avril 1967 portant règlement général du stationnement et de la circulation et ses avenants sur le territoire de Sélestat,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures nécessaires à assurer la sécurité des usagers ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1 :

Le permissionnaire est autorisé, à titre précaire et toujours révocable, à stationner sur deux emplacements de stationnement, au droit du n°2A rue de Bruxelles, le mardi 11 février 2025 de 8h00 à 18h00.

ARTICLE 2 :

Les panneaux matérialisant les réservations sont mis en place par le permissionnaire.

ARTICLE 3 :

Tout véhicule contrevenant aux dispositions du présent arrêté est réputé être en stationnement gênant et fera l'objet d'une mise en fourrière.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté est adressé au permissionnaire, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

ARTICLE 5 :

Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commandant de Police et tous les agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

(RAG/mc)

Sélestat, le 29 janvier 2025

Pour le Maire empêché



Le 1^{er} Adjoint
Jacques MEYER

Destinataires :

Sous-Préfecture Sélestat-Erstein

M. le Président du Tribunal de Proximité

M. le Commandant du Commissariat de Police Nationale de SELESTAT

Gendarmerie Nationale

Service Police Municipale

Service Réglementation et Affaires Générales

Le permissionnaire

VILLE DE SÉLESTAT – arrêté n° 58/2025 du 29 janvier 2025